

Maison populaire de Joliette



POLITIQUE SUR LE BÉNÉVOLAT

Adoptée lors du conseil d'administration du 24 octobre 2014

La *Maison populaire de Joliette* reconnaît les valeurs et les principes directeurs du bénévolat énoncés dans le *Code canadien du bénévolat*¹ qui stipule que :

Le bénévolat est essentiel à toute société juste et démocratique.

- Il encourage la responsabilité, la participation et l'interaction au sein de la société.

Le bénévolat renforce la collectivité.

- Il favorise le changement et le développement en cernant les besoins de la collectivité et en y répondant.

Le bénévolat est profitable à l'organisme et aux bénévoles.

- Il accroît la capacité des organismes à atteindre leurs buts et offre aux bénévoles la possibilité de se réaliser et de faire leur part dans la société.

Le bénévolat est fondé sur des relations.

- Il permet aux organismes d'atteindre leurs buts en ayant recours aux services des bénévoles et offre aux bénévoles l'occasion de d'épanouir et d'apporter une aide concrète à la collectivité en contribuant aux organismes bénévoles.

Les principes directeurs du bénévolat

Les bénévoles ont des droits.

Les organismes bénévoles reconnaissent que les bénévoles constituent une ressource humaine essentielle et s'engagent à prendre des mesures pour appuyer leurs efforts.

- Les pratiques de l'organisme assurent la participation efficace des bénévoles.
- L'organisme s'engage à offrir un soutien aux bénévoles dans un milieu sécuritaire.

Les bénévoles ont des responsabilités.

Les bénévoles prennent des engagements et sont responsables envers l'organisme.

- Les bénévoles se montrent respectueux envers les membres et la collectivité.
- Les bénévoles se montrent responsables et intègres dans l'exercice de leurs fonctions.

¹ **Bénévoles Canada.** *Le Code canadien du bénévolat.* 2006.

Les normes organisationnelles sur le bénévolat

Norme 1 : APPROCHE AXÉE SUR LA MISSION

Le conseil d'administration et le personnel de la *Maison populaire de Joliette* reconnaissent le rôle essentiel des bénévoles et appuient leurs efforts destinés à aider l'organisme à atteindre ses buts et à remplir sa mission.

Norme 2 : RESSOURCES HUMAINES

L'organisme apprécie les bénévoles et les traite comme des membres à part entière de ses ressources humaines. Il adopte une approche planifiée pour définir et appuyer la participation des bénévoles. Cette approche permet d'établir l'importance du rôle des bénévoles dans le cadre de sa mission, de trouver les ressources financières et humaines nécessaires à l'encadrement et la gestion des bénévoles et d'élaborer des politiques de gestion efficaces.

Norme 3 : PLANIFICATION DE L'ENCADREMENT ET DE LA GESTION DES BÉNÉVOLES ET DES POLITIQUES

L'organisme adopte des politiques et des procédures pour définir et appuyer formellement la participation des bénévoles.

Les bénévoles doivent signer le code d'éthique de l'équipe ainsi que l'entente relative au bénévolat.

Norme 4 : ENCADREMENT ET GÉRANCE DES BÉNÉVOLES

L'organisme affecte une personne qualifiée à l'encadrement et la gestion des bénévoles.

Norme 5 : POSTES BÉNÉVOLES

L'organisme confie aux bénévoles des postes intéressants qui leur permettent de contribuer à sa mission et ses buts en fonction de leurs habiletés, de leurs expériences et de leurs besoins en respectant les orientations de temps à autres fixées par le conseil d'administration (voir annexe 1)

Norme 6 : RECRUTEMENT

L'organisme recrute et sélectionne des bénévoles provenant de sources diverses à l'aide de stratégies internes et externes selon les besoins de l'organisme.

Norme 7 : ORIENTATION ET FORMATION

L'organisme offre aux bénévoles une séance d'orientation sur ses activités, ses politiques et ses pratiques qui traite notamment de leurs droits et responsabilités. De plus, les bénévoles bénéficient de formations qui correspondent au poste qu'ils occupent et à leurs besoins individuels. Les besoins de soutien et de formation des bénévoles sont fixés régulièrement par l'équipe de travail. (voir annexe 2)

Norme 8 : SUPERVISION

L'organisme assure aux bénévoles une supervision adéquate qui correspond au poste qu'ils occupent et leur fait régulièrement des commentaires et écoute les leurs.

Norme 9 : RECONNAISSANCE

L'organisme souligne régulièrement la contribution des bénévoles par des mesures formelles ou informelles.

Norme 10 : ÉVALUATION

L'organisme évalue régulièrement l'incidence et la contribution des bénévoles et celles de son programme de bénévolat, afin de déterminer s'il reçoit l'aide dont il a besoin pour remplir sa mission.

L'organisme évalue individuellement, minimalement une fois l'an, les bénévoles pour s'assurer de leur offrir un soutien adapté et pour s'assurer que les forces et faiblesses de chacun sont maximiser.

ANNEXE 1

Les limites des bénévoles :

- ✓ Ils et elles ne devraient pas faire d'intervention.
- ✓ Ils et elles ne devraient pas faire de rencontres individuelles.
- ✓ Ils et elles ne devraient pas s'occuper de la gestion des autres bénévoles.
- ✓ Ils et elles ne devraient pas s'immiscer dans la tâche d'un autre bénévole.

Critères pour devenir bénévole :

- | | |
|--|--|
| ✓ Empathie | ✓ Bonne volonté |
| ✓ SouriantE | ✓ GénéreuxSE de sa personne |
| ✓ GentilE | ✓ Responsable |
| ✓ PoliE | ✓ EngagéE |
| ✓ AccueillantE | ✓ Sans jugement |
| ✓ AssiduE | ✓ TolérantE |
| ✓ Serviable | ✓ Ponctuelle |
| ✓ Écoute | ✓ Honnête |
| ✓ Travaille en équipe | ✓ TransparentE |
| ✓ Capable de se faire remettre en question | ✓ IntéresséE par la mission de la Maison populaire |
| ✓ Souplesse | |

ANNEXE 2

Les besoins de soutien des bénévoles :

- ✓ Les bénévoles ont besoin de formation pour bien accomplir leur tâche.
- ✓ Les bénévoles ont parfois besoin de soutien pour avoir une tenue vestimentaire et une hygiène personnelle adéquate.
- ✓ Les bénévoles ont besoin d'être respectés.
- ✓ Les bénévoles ont besoin d'un encadrement.
Les bénévoles ont besoin d'être informés des règles et des procédures en vigueur ou nouvellement adoptées.

Les besoins de formation des bénévoles :

- ✓ Formation de base en écoute
- ✓ Formation sur l'accueil des personnes « difficiles » (santé mentale, violence, etc.)
- ✓ Formation sur la culture des nouveaux arrivants pour mieux les comprendre et les intégrer.